

INFORMATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES CONCLUSIONS DU  
RAPPORT ADOPTE PAR LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

DOMAINES	ACTIONS
Renforcement des cadres normatifs et juridiques et lutte contre les VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La ratification et la prise de plusieurs textes législatifs et réglementaires (Le protocole de Maputo signé et ratifié par le Bénin en ****; la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée à l'unanimité en Octobre 2000</li> <li>- La loi N° 2006-19 du 05 septembre 2006 portant Répression du Harcèlement Sexuel et Protection des Victimes en République du Bénin ; la loi n°2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes</li> <li>- La Loi N°2003-03 du 03 mars 2003 portant répression de la pratique des mutilations génitales féminines, etc.)</li> <li>- Création en juillet 2021 par le gouvernement béninois, de l'<b>Institut National de la Femme (INF)</b> réformé pour mieux répondre aux préoccupations liées à l'autonomisation des femmes, avec la capacité de se constituer partie civile</li> <li>- Le projet de loi relatif à la répression des violences commises en raison du sexe des personnes ;</li> </ul>

<p>PROMOTION DU GENRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élaboration de politiques et stratégies appropriées telles que :</li> <li>- la Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG) et son Plan quinquennal d'Actions actuellement en relecture ;</li> <li>- la mise en place des cellules focales genre dans les ministères et institutions ;</li> <li>- la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) sur la période 2011-2015 intégrant le genre ;</li> <li>- le plan d'action national de lutte contre les violences faites aux femmes 2018-2020 ;</li> <li>- depuis 2013, le Gouvernement a retenu le genre comme un aspect transversal des Orientations Économiques quinquennales 2012-2016</li> <li>- Le Programme d'Actions du Gouvernement qui prend en compte les Objectifs de Développement Durable (ODD) dont le N°5 vise à parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et filles.</li> <li>- Adoption en Conseil des Ministres du Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (PAN 1325) et suivantes le 30 juillet 2019</li> </ul>
<p>Participation de la femme aux instances de prises de décisions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une (1) femme vice-Présidente au Bénin</li> <li>- cinq (5) femmes à l'Assemblée Nationale</li> <li>- Trois (3) femmes Maires</li> </ul>

<p>Autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet d'autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel (SWEDD-Bénin)</li> <li>- Le microcrédit digitalisé dénommé « Alafia », une initiative du Fonds National de Microfinance (FNM) s'inscrit dans le cadre de la politique de microfinance du gouvernement et vise à l'autonomisation des femmes. Le montant accordé aux bénéficiaires se situe entre 30 et 50 mille francs CFA ;</li> <li>- Le renforcement de l'employabilité des femmes à travers les appuis matériels et l'éducation financière prodigués aux groupements féminins ;</li> <li>- La campagne « tolérance zéro » au mariage des filles ;</li> <li>- La campagne de sensibilisation des jeunes sur l'estime de soi et la protection de son corps « Agbazatché » ;</li> <li>- Le Projet Zéro grossesse en milieu scolaire : « zegromis »</li> <li>- Le projet Cash +Care, lancé le 19 Novembre 2020 à Tchaourou au Bénin. Il vise à la rétention des jeunes filles en milieu scolaire.</li> </ul>
<p>Protection Sociale</p>	<p>L'adoption de la Politique holistique de Protection sociale 2014-2024</p> <p>Le Projet ARCH, d'un coût global de 313 milliards de francs CFA, consiste en un paquet intégré de quatre services que sont l'Assurance-maladie, le</p>

	crédit, la formation et l'assurance retraite pour sortir les populations de la précarité.
--	---

